

201		0437.887.001		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **Vedia**

Forme juridique: associations sans but lucratif

Adresse: Rue du Moulin

N°: 30

Boîte A  
:

Code postal: 4820 Commune: Dison

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Verviers

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

**BE0437887001**

DATE **07/02/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN **EUROS**

approuvés par l'assemblée générale du

**15/05/2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**01/01/2022**

au

**31/12/2022**

Exercice précédent du

**01/01/2021**

au

**31/12/2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 15

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 7

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET  
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

### LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**CDP NICOLET, BERTRAND & CIE RÉVISEURS  
D'ENTREPRISES S.R.L. (B00600)**

0876193377

Rue d'Abhooz 31

4040 Herstal

BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2020

Fin de mandat: 30-06-2023

Commissaire

Directement ou indirectement représenté  
par:

**JEAN Nicolet (A02021)**

Rue d'Abhooz 31

4040 Herstal

BELGIQUE

**PIRSON Jordan**

Hezée 185

4861 Soiron

BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 03-10-2025

Administrateur

**PIRARD Maurice**

Tribomont 158

4860 Pepinster

BELGIQUE

Début de mandat: 08-11-2021

Fin de mandat: 03-10-2025

Administrateur

**ELSEN Philippe**

Oneux Village 67

4910 Theux

BELGIQUE

Début de mandat: 08-09-2014

Fin de mandat: 03-10-2025

Administrateur

**MIGNON Patrick**

Rue Derrière les Iles 7A

4970 Stavelot

BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 03-10-2025

Administrateur

**LEMAL Philippe**

Rue Vertfontaine 21

4910 Theux

BELGIQUE

Début de mandat: 03-10-2019

Fin de mandat: 03-10-2025

Administrateur

**ZINNEN Anne**

Elseroux 56

4890 Thimister

BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2013

Fin de mandat: 03-10-2025

Administrateur

<b>AUSSEMS</b> Hubert Chantraine 23 4890 Thimister BELGIQUE	Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>JULEMONT</b> Luc Rue de la Grotte 29 4651 Battice BELGIQUE	Début de mandat: 13-10-2004	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>FASSIN</b> Pierre-Laurent Voie des tendeurs 23 4650 Herve BELGIQUE	Début de mandat: 27-06-2013	Fin de mandat: 03-10-2025	Président du Conseil d'Administration
<b>BELLY</b> Sylvia Chemin du Cossart 25 4801 Stembert BELGIQUE	Début de mandat: 27-03-2023	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>WIMMER</b> Thierry Bambusch 53 4850 Plombières BELGIQUE	Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>CHARPENTIER</b> Vincent Quai des Religieuses 36 4830 Limbourg BELGIQUE	Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 05-09-2022	Administrateur
<b>MONVILLE</b> Vincent Parc Reine Elisabeth 5 4900 Spa BELGIQUE	Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 27-03-2023	Administrateur
<b>YLIEFF</b> Yvan Avenue du Centre 128 4821 Andrimont BELGIQUE	Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>BOLMAIN</b> Stephen Hors les Portes 15 4830 Limbourg BELGIQUE	Début de mandat: 05-09-2022	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>GILLARD</b> Jean-Michel Avenue des Capucines 73 1950 Kraainem BELGIQUE	Début de mandat: 19-10-2021	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>WYZEN</b> Benoit Corbillon 8 4890 Thimister-Clermont BELGIQUE			

Début de mandat: 08-11-2021	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>JEHIN Emmanuel</b> Promenade d'Orléans 15 4900 SPA BELGIQUE		
Début de mandat: 08-11-2021	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>MAGER Alain</b> Fontaine Jacqmin 2 4910 Theux BELGIQUE		
Début de mandat: 07-07-2011	Fin de mandat: 03-10-2025	Vice-président du Conseil d'Administration
<b>DAUVISTER Alexandre</b> Tiège 86 4845 Jalhay BELGIQUE		
Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>MARECHAL Annick</b> Avenue Jean Lambert 103 4801 Stembert BELGIQUE		
Début de mandat: 27-06-2013	Fin de mandat: 03-10-2025	Vice-président du Conseil d'Administration
<b>JASON Benoît</b> Conseiller communal Les Cortis 2 4877 Olne BELGIQUE		
Début de mandat: 21-12-2016	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>BOHN Brigitte</b> Clos de la Sauvenière 28 4821 Andrimont BELGIQUE		
Début de mandat: 05-09-2017	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>RONDEUX Benoit</b> Hesselles 529 4654 Charneux BELGIQUE		
Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>GRILLI Caroline</b> Rue Crapaurue 15 4800 Verviers BELGIQUE		
Début de mandat: 08-09-2014	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>KLENKENBERG Claude</b> Rue Grande Bruyère 98 4840 Welkenraedt BELGIQUE		
Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>RICHARD Daniel</b> Deigné 105 B 4920 Aywaille BELGIQUE		
Début de mandat: 27-06-2013	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>FRANSSEN Eva</b> Chafour 25A		

4845 Jalhay BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>JARDON</b> Fabrice Rue Grand'Ry 85 4801 Stembert BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>BERTRAND</b> Henri Route du circuit 9 4960 Meiz BELGIQUE Début de mandat: 18-02-2014	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>BERTRAND</b> Jean-Luc Les Hézalles 27 4980 Trois-Ponts BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>METTLEN</b> Jochen Eupernerweg 11 4750 Elsenborn BELGIQUE Début de mandat: 21-12-2016	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>POLINARD</b> Katia Sur la Commune 14 4651 Battice BELGIQUE Début de mandat: 22-03-2021	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>CRASSON</b> Laurent Gueuzaine 28 4950 Waimes BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>GRIGNARD</b> Michel Rue Jean Gôme 31 4802 Heusy BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>GALLASS</b> Mohamed-Anass Rue du Trou Brasy 16 4800 Verviers BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>FILS</b> Christophe Rue Mallard 38 4800 Verviers BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur
<b>JOIRIS</b> Nathalie Trou du Bois 50 4652 Xhendelesse BELGIQUE Début de mandat: 03-10-2019	Fin de mandat: 03-10-2025	Administrateur

N°	0437.887.001	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>BDO EXPERTS COMPTABLES &amp; CONSEILLERS FISCAUX S.R.L.</b> BE0438475137 Da Vincilaan 9 E.6 1930 Zaventem BELGIQUE Directement ou indirectement représenté par	50.127.778	B

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>277 776,59</u></b>	<b><u>310 981,51</u></b>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<b>277 154,76</b>	<b>310 359,68</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	187 636,28	238 569,40
Mobilier et matériel roulant		24	73 139,48	50 959,32
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	16 379,00	7 600,96
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0,00	13 230,00
Immobilisations financières	6.1.3	28	<b>621,83</b>	<b>621,83</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1 621 216,41</u></b>	<b><u>1 517 693,57</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>251 529,27</b>	<b>460 872,42</b>
Créances commerciales		40	192 004,99	194 192,49
Autres créances		41	59 524,28	266 679,93
Placements de trésorerie		50/53	<b>496 250,00</b>	<b>496 250,00</b>
Valeurs disponibles		54/58	<b>749 607,77</b>	<b>455 921,31</b>
Comptes de régularisation		490/1	<b>123 829,37</b>	<b>104 649,84</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1 898 993,00</b>	<b>1 828 675,08</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15 10	<u>1 062 461,31</u> 99 716,06	<u>1 092 366,00</u> 99 716,06
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	53 332,20	53 332,20
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	807 885,89	747 547,00
Subsides en capital		15	101 527,16	191 770,74
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16	<u>100 663,60</u>	<u>92 878,54</u>
Provisions pour risques et charges		160/5 160	100 663,60	92 878,54
Pensions et obligations similaires		161		
Charges fiscales		162	36 511,51	44 535,73
Grosses réparations et gros entretien		163		
Obligations environnementales		164/5	64 152,09	48 342,81
Autres risques et charges		167		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
Impôts différés		17/49	<u>735 868,09</u>	<u>643 430,54</u>
<b>DETTES</b>				
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17		
Dettes financières		170/4	0,00	0,00
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>690 196,32</b>	<b>600 938,21</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	0,00	0,00
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	270 692,69	258 807,41
Fournisseurs		440/4	270 692,69	258 807,41
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	345 612,10	260 360,19
Charges fiscales		450/3	65 094,72	61 263,90
Rémunérations et charges sociales		454/9	280 517,38	199 096,29
Autres dettes		48	73 891,53	81 770,61
Comptes de régularisation		492/3	45 671,77	42 492,33
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1 898 993,00</b>	<b>1 828 675,08</b>



**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2 194 214,70	2 008 738,04
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	10 700,00	8 000,00
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	1 877 859,99	1 714 832,55
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	231 675,00	202 307,34
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	17 137,38	15 376,73
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9	7 785,06	21 059,41
Autres charges d'exploitation		640/8	6 221,69	6 686,83
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	0,00	1 368,09
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>53 535,58</b>	<b>47 107,09</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4		<b>10 219,26</b>	<b>9 575,91</b>
		75/76B		
Produits financiers récurrents		75	8 819,28	8 205,89
Produits financiers non récurrents		76B	1 399,98	1 370,02
<b>Charges financières</b>	6.4		<b>3 415,95</b>	<b>3 350,80</b>
		65/66B		
Charges financières récurrentes		65	3 415,95	3 350,80
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>60 338,89</b>	<b>53 332,20</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>60 338,89</b>	<b>53 332,20</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>60 338,89</b>	<b>53 332,20</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)</b>	9906	<b>807 885,89</b>	<b>800 879,20</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	60 338,89	53 332,20
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	747 547,00	747 547,00
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	791		
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b>	691	<b>0,00</b>	<b>53 332,20</b>
<b>Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)</b>	(14)	807 885,89	747 547,00

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	xxxxxxxxxxx	<b>2 575 411,68</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	198 470,08	
Cessions et désaffectations	8179	161 694,72	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>2 612 187,04</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	xxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	xxxxxxxxxxx	<b>2 265 052,00</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8279	231 675,00	
Repris	8289		
Acquises de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	161 694,72	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>2 335 032,28</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b><u>277 154,76</u></b>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxx	621,83
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	621,83	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	0,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<b>621,83</b>	

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

	Exercice	Exercice précédent
<b>FONDS</b>		
Patrimoine de départ	99 716,06	99 716,06
Moyens permanents	0,00	0,00

Montants
----------

Modifications au cours de l'exercice

--

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

Exercice
----------

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif ('Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise') si celle-ci représente un montant important

--

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL</b>			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	25,00	24,90
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Produits non récurrents</b>			
Produits d'exploitation non récurrents	76	<b>12 099,98</b>	<b>9 370,02</b>
Produits financiers non récurrents	(76A)	10 700,00	8 000,00
	(76B)	1 399,98	1 370,02
<b>Charges non récurrentes</b>			
Charges d'exploitation non récurrentes	66	<b>0,00</b>	<b>1 368,09</b>
Charges financières non récurrentes	(66A)	0,00	1 368,09
	(66B)		
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts portés à l'actif	6502	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

	Codes	Exercice
<b>ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES</b>		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
<b>LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Exercice
----------

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Montant relatif au mandat de Commissaire pour les comptes 2022 :

6 000,00
----------

Exercice
----------

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

--

N°	0437.887.001	A-asbl 6.7
----	--------------	------------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

329.02

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	17,40	9,90	25,00	24,90
Nombre d'heures effectivement prestées	101	29 015	12 058	41 073	40 614
Frais de personnel	102	1 326 570,20	551 289,79	1 877 859,99	1 714 832,55

### A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	18	10	25.5
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	16	9	23,00
Contrat à durée déterminée	111	2		2,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113		1	0,50
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	15	5	19.1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	5	0	5,00
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	5	11,10
de niveau universitaire	1203	3	0	3,00
Femmes	121	3	5	6.4
de niveau primaire	1210	0	0	
de niveau secondaire	1211	2	2	3,70
de niveau supérieur non universitaire	1212	0	1	0,50
de niveau universitaire	1213	1	2	2,20
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1	0	1,00
Employés	134	16	10	23,50
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1,00



N°	0437.887.001	A-asbl 6.7
----	--------------	------------

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	9	3	10,20
305	7	4	9,00

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation  
 dont coût brut directement lié aux formations  
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	6	5811	3
5802	146	5812	55
5803	11 660,35	5813	1 548,43
58031	11 660,35	58131	1 548,43
58032		58132	
58033		58133	

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

5841	4	5851	
5842	2 122	5852	
5843	25 389,45	5853	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. Règles générales d'évaluation

- a) Pour tout ce que la réglementation comptable prévoit explicitement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.
- b) Les règles particulières d'évaluation de la société sont arrêtées comme suit :

### 2. Règles d'évaluation particulières

#### A. ACTIF

##### FRAIS D'ETABLISSEMENT

Ces frais sont portés à l'actif pour le montant des dépenses réellement effectuées et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de deux à cinq ans.

##### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

###### Comptabilisation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'acquisition de ces immobilisations ou de leur rendement futur.

###### Amortissements et réductions de valeurs

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi sur base de critères déterminés par l'organe d'Administration et justifiés dans l'annexe.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'association.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet d'une réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

##### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus. Toutefois, les frais accessoires peuvent être pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les immobilisations corporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, font l'objet d'amortissements linéaires calculés sur base des taux suivants :

Amortissements Taux en % [Min - Max]

- 1) Bâtiments 10 %
- 3) Matériel roulant 25 %
- 4) Matériel de bureau 16%-33%
- 5) Mobilier 10% -33%
- 6) Autres immobilisations corporelles 10%-20%

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'association.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'association font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

##### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières (y compris à revenus fixes mais à l'exclusion des autres créances) sont portées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus. Toutefois, les frais accessoires peuvent être pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Des réductions de valeur systématiques seront appliquées aux actions ou parts mentionnées parmi les immobilisations financières, en cas de moins-value ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle ces actions sont détenues. Les créances, y compris les titres à revenus fixes, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeurs si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

##### CREANCES

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice comptable est inférieure à leur valeur comptable déterminée, par référence à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Les créances échues à plus de 90 jours font l'objet d'une réduction de valeur intégrale.

##### PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont évalués à leur valeur nominale.

#### LES COMPTES DE REGULARISATION A L'ACTIF

Pas de règle d'évaluation particulière

\* \*

#### B. PASSIF

##### FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs sont constitués du patrimoine de départ et des dons, legs et subsides destinés exclusivement à soutenir durablement l'activité de l'association.

##### FONDS AFFECTES

Les fonds affectés sont constitués des réserves constituées par l'association.

##### SUBSIDES RECUS EN CAPITAL

Les subsides en capital font l'objet d'une réduction progressive systématique par inscription annuelle au compte de résultats sous la rubrique des autres produits financiers, au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus et, le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors services de ces immobilisations. Toutefois, cette réduction par inscription au compte de résultats ne prendra cours qu'à partir de l'exercice pendant lequel les subsides auront été effectivement encaissés.

##### PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En fin d'exercice, il est enregistré des provisions pour tenir compte des risques prévisibles et des pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice.

Ces provisions sont constituées pour couvrir notamment :

- a) les engagements incombants à l'association en matière de pension de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires ;
- b) les charges de grosses réparations et de gros entretiens ;
- c) les engagements relatifs aux dons et legs avec droit de reprise.

##### LES DETTES A PLUS ET MOINS D'UN AN

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale sous réserve qu'une correction soit actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

Les provisions à caractère social sont constituées sur base des taux généralement admis.

##### COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIF

Pas de règle d'évaluation particulière.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Ann. 1